

GROUPE 5 HERBICIDE

HERBICIDE VELPAR^{md} DF CU

GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES CULTURES ÉTABLIES DE LUZERNE DE SEMENCE, DE LUZERNE FOURRAGÈRE ET DE BLEUETS SEULEMENT.

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Hexazinone 750
g/kg Avertissement, contient
l'allergène lait

N° D'HOMOLOGATION : 25225 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU
DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

CONTENU NET: 2 KG

Tessenderlo Kerly, Inc.
2910 N. 44th Street
Suite 100
Phoenix, Arizona 85018 USA
Phone: (602) 889-8397

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec les yeux.
- Bien refermer le contenant.
- Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant l'application. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage ou de réparation et pour utiliser de l'équipement d'application manuel.
- Ne pas entrer dans une zone traitée ni laisser quiconque y entrer pendant les 48 heures suivant l'application.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-525-2803 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Appliquer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les engrais, les aliments pour humains ou animaux durant l'entreposage.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	5	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

HERBICIDE VELPAR^{md} DF CU

GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES CULTURES ÉTABLIES DE LUZERNE DE SEMENCE, DE LUZERNE FOURRAGÈRE ET DE BLEUETS SEULEMENT.

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Hexazinone 750 g/kg
Avertissement, contient l'allergène lait.

N° D'HOMOLOGATION 25225 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU
DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

CONTENU NET: 2 KG

Tessengerlo Kerly, Inc.
2255 N. 44th Street - Suite 300
Phoenix, AZ 85008-3279d
United States

1-800-525-2803

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec les yeux.
- Bien refermer le contenant.
- Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant l'application. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage ou de réparation et pour utiliser de l'équipement d'application manuel.
- Ne pas entrer dans une zone traitée ni laisser quiconque y entrer pendant les 48 heures suivant l'application.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-525-2803 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Appliquer un traitement symptomatique.

--

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

NE PAS vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. NE PAS appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Éviter le contact de la solution avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences. NE contaminer aucune étendue d'eau.

NE PAS appliquer l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau sur les sols graveleux ou rocailloux ou le sable. NE PAS appliquer à tout sol dont la teneur en matières organiques est inférieure à 1%. NE PAS appliquer lorsque les conditions physiques du milieu empêchent l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau d'atteindre la zone racinaire des espèces cibles. Les sols gelés ou enneigés, saturés d'eau ou ceux dans lesquels la nappe phréatique est près de la surface comptent parmi ces conditions. Ne pas utiliser sur les terrains

en pente où il y a risque d'écoulement du produit vers des régions sensibles. Ne pas utiliser en fin de saison, à l'approche du gel, afin de permettre une pénétration suffisante. Veuillez consulter la rubrique «Définitions des types de sols» pour obtenir des précisions sur ces derniers. Si l'on a besoin d'aide pour déterminer les conditions de sol pouvant poser un problème d'ordre environnemental, communiquer avec le représentant de Tessengerlo Kerly, Inc.

Se référer à la section <<MODE D'EMPLOI>> pour connaître les exigences relatives à la zone tampon pour la protection des étendues d'eau et habitats terrestres.

Respecter les directives et règlements provinciaux concernant l'application sur les terrains en pente, l'établissement de zones tampons en périphérie des étendues d'eau ainsi que les modes d'application possibles de l'herbicide. En l'absence de directives ou de règlements, lire et mettre en application les recommandations fournies à la rubrique «TRAITEMENT SUR LES TERRAINS EN PENTE».

DÉFINITIONS DES TYPES DE SOLS

Les sols graveleux sont ceux qui contiennent plus de 70 % en volume de fragments grossiers (gravier, galets ou cailloux) et trop peu de fragments fins pour remplir les interstices de plus de 1 mm. Ne pas appliquer sur les sols graveleux.

Les sols rocailloux sont ceux où 25 à 90 % de la superficie est occupée par les affleurements rocheux, le reste étant occupé par une mince couche de sol meuble. NE PAS appliquer sur les sols rocailloux.

Les sols légers ou de texture grossière incluent le sable, le sable terreux ou le terreau sablonneux. NE PAS appliquer sur le sable.

Les sols de texture moyenne incluent le terreau, le terreau limoneux, le limon, l'argile sableuse ou le terreau d'argile sablonneux.

Les sols lourds ou de texture fine incluent l'argile limoneuse, le terreau d'argile limoneux, le terreau d'argile ou l'argile.

NE PAS appliquer à tout sol dont la teneur en matières organiques est inférieure à 1%.

TRAITEMENT SUR LES TERRAINS EN PENTE :

Pour réduire l'écoulement de l'herbicide ou de particules de sol traitées vers des régions sensibles (par exemple, systèmes aquatiques ou marécages), tenir compte des caractéristiques et conditions du terrain avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions du terrain pouvant favoriser un tel écoulement après des précipitations importantes, on compte les sols tassés ou de texture fine, l'absence d'une couche organique de surface, de résidus de récolte ou de litière forestière de même que l'angle de la pente. On peut réduire les risques de contamination des régions sensibles en aménageant une zone tampon au bas de la pente.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau se présente sous forme de granules dispersables dans l'eau. Mélangé à l'eau, il peut être appliqué en pulvérisation généralisée pour l'élimination sélective de certaines mauvaises herbes dans les bleuets et les cultures établies de luzerne de semence, de luzerne fourragère et de bleuets. Il n'est pas corrosif pour l'outillage de pulvérisation.

L'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau supprime la végétation indésirable en prélevée et en postlevée. Les applications sont plus efficaces lorsqu'elles sont faites avant que les feuilles ne soient pleinement développées. On ne doit pas faire d'applications après que les espèces cibles à feuilles décidues sont parvenues au stade de la pleine croissance annuelle.

Pour les plantes herbacées, les applications foliaires peuvent ne pas être efficaces lorsque la végétation est en dormance ou en semi-dormance. L'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau est absorbé par les racines, mais il peut exercer une certaine activité par contact foliaire. Ses effets à long terme sur les espèces ligneuses sont cependant limités s'il est appliqué uniquement sur les feuilles. Pour la suppression des broussailles, les applications au sol sont les plus efficaces.

On obtient les meilleurs résultats lorsque l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau est présent dans la zone racinaire durant la croissance active des végétaux visés. Dans le cas des plantes herbacées, les symptômes apparaissent généralement dans les deux semaines qui suivent l'application si le temps est chaud et humide, tandis que cela peut prendre de 4 à 6 semaines lorsqu'il fait frais. S'il ne pleut pas suffisamment pour activer l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau dans le sol, il se peut que les espèces cibles surmontent l'effet de l'herbicide absorbé par les feuilles et qu'elles poursuivent leur croissance jusqu'à ce que des précipitations suffisantes entraînent l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau dans la zone racinaire.

Dans le cas des plantes ligneuses en période de croissance active, les symptômes apparaissent généralement trois semaines après que des pluies suffisantes ont véhiculé l'herbicide jusqu'aux racines. Les feuilles peuvent tomber et repousser ensuite, jusqu'à ce que les racines aient épuisé leurs réserves et que les plantes sensibles en meurent. L'étendue et la durée des résultats varieront selon la quantité d'herbicides utilisés, la texture, la teneur en matières organiques et l'humidité du sol, l'importance des précipitations, la température, la nature des mauvaises herbes et broussailles et autres facteurs.

Le sol doit être humide pour activer l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau. L'efficacité de l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau diminue à mesure que la teneur en matières organiques du sol augmente donc des taux plus élevés peuvent être nécessaires.

MODE D'EMPLOI

Étalonner l'outillage de pulvérisation avant de l'utiliser. Ne pas agiter de façon excessive une fois que le mélange a été fait, afin de limiter la formation de mousse. Éviter d'entreposer au cours de la nuit des solutions préparées de l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau lorsqu'on prévoit des températures inférieures à 7 °C. Ne pas appliquer plus de 5,76 kg de l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau par hectare par année. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou enneigé. Éviter le chevauchement des bandes de pulvérisation et fermer le pulvérisateur pour démarrer, tourner, ralentir et arrêter, afin de ne pas endommager les arbres utiles. Ne pas appliquer au moyen d'atomiseurs.

BLEUETS BLEUETS NAINS

(Application au sol seulement; ne pas appliquer par voie aérienne)

Appliquer l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau par hectare au printemps, après l'élagage (brûlage ou fauchage), mais avant l'apparition des bleuets. Utiliser au moins 200 L d'eau par hectare. L'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau supprime la plupart des graminées communes et de nombreuses mauvaises herbes vivaces à feuilles larges, de même que des plantes ligneuses comme la ronce grimpante, le kalmia à feuilles étroites et la spirée tomenteuse. Les bleuets du Canada (*Vaccinium myrtilloides*) et certaines variétés de bleuets nains (*Vaccinium angustifolium*) sont sensibles. L'herbicide provoquera une défoliation temporaire des branches inférieures des bleuets nains, mais ceux-ci se rétabliront.

Appliquer 1,92 à 2,56 kg par hectare, d'HERBICIDE VELPAR^{MD} DF CU GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU selon le pourcentage de matières organiques et le type de sol. Utiliser des concentrations plus faibles pour les sols qui contiennent peu de matières organiques. Utiliser des concentrations plus élevées sur les sols moyens ou lourds ou sur les sols légers contenant plus de 5 % de matières organiques. Ne pas appliquer l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau sur les sols graveleux ou rocailleux ou sur le sable. NE PAS appliquer à tout sol dont la teneur en matières organiques est inférieure à 1 %. NE PAS appliquer l'herbicide VELPAR^{MD} DF CU GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU lorsque le terrain ne permet pas une application uniforme et précise. Éviter de traiter les terrains qui pourraient être sujets à l'érosion après la destruction des mauvaises herbes ainsi que les parties de terrain détrempées ou mal drainées. Les applications chevauchantes ou celles qui sont effectuées après la levée des bleuets risquent d'endommager gravement la culture.

**Applications à la luzerne fourragère établie
(Application terrestre seulement; ne pas appliquer par voie aérienne)**

Pour la suppression du pissenlit, du chiendent et du laiteron des champs, appliquer de 672 g/ha à 1,344 kg/ha dans au moins 200 L d'eau par hectare. Utiliser la dose inférieure sur les sols de texture moyenne à faible teneur en matières organiques. Pour la suppression du crépis des toits et de la matricaire inodore, utiliser 1,344 kg/ha dans un volume d'au moins 200 L d'eau par hectare. Appliquer seulement sur la luzerne fourragère qui a été établie depuis au moins 18 mois, à la fin de l'automne ou au début du printemps, lorsque la culture est à l'état dormant. Si l'on doit irriguer ou brûler le terrain en automne, n'appliquer l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau qu'après l'exécution de ces opérations.

Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte (coupe de foin), ou l'alimentation du fourrage ou le pâturage

Ne pas appliquer sur un sol gelé.

. La culture peut être endommagée dans les champs où la croissance des racines est entravée par un sous-sol dur ou une autre barrière physique.

Ne pas traiter les champs destinés à être ensemencés avec d'autres cultures dans les 24 mois suivants.

Voir la section «REPLANTATION AUX AUTRES CULTURES» ci-dessous.

REPLANTATION AUX AUTRES CULTURES :

Il existe peu de recommandations spécifiques sur les cultures de rotation et les intervalles à respecter entre les cultures. Ne pas ensemencer avec une autre culture un champ dans lequel la luzerne a été traitée avec l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau, à moins qu'un test d'activité biologique concluant montre qu'il n'y a aucun risque. Un test d'activité biologique est concluant lorsqu'on peut faire pousser jusqu'à maturité dans le champ traité une bande expérimentale de l'espèce que l'on désire cultiver.

La persistance de l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau dans le sol dépend de la température, des précipitations, du type de sol et de sa teneur en matières organiques.

Il n'est pas recommandé de procéder aux tests d'activité biologique dans les champs traités moins de 24 mois après la dernière application de l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau.

**AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT
D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES:**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que Tessenderlo Kerly, Inc et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). Tessenderlo Kerly, Inc. elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérée(s). Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et s'engagent à ne pas tenir Tessenderlo Kerly, Inc. responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

**En vente pour utilisation sur les BLEUETS NAINS DANS LES ANNÉES DE
FRUCTIFICATION (Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-
Édouard et Nouveau-Brunswick)**

APPLICATION EN POSTLEVÉE:

Appliquer l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau au taux de 1,34 à 1,8 kg par hectare pour supprimer la verge d'or, la petite oseille, l'aster et la danthonie à épi. Appliquer l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau au printemps de l'année de la fructification, mais sans dépasser le tout début de la floraison (avant que les boutons ne s'entrouvrent, laissant apparaître leurs pétales blancs). Se servir uniquement d'un matériel d'application terrestre. Effectuer un seul traitement de postlevée par année. La culture risque d'être sérieusement endommagée et son rendement réduit si l'on applique le produit passé la période recommandée. Pulvériser l'herbicide seulement dans les sections du champ où les mauvaises herbes sont suffisamment denses pour réduire le rendement de la culture et rendre la récolte difficile. N'associer ce produit avec aucun autre pesticide, sous peine de réduire la tolérance de la culture. Ne pas appliquer l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau sur les sols graveleux ou rocailleux ou le sable. Ne pas appliquer à tout sol dont la teneur en matières organiques est inférieure à 1 %.

Ne pas appliquer sur les terrains qui ne permettent pas de pulvériser le produit avec précision et uniformité. Éviter de traiter les champs qui pourraient être soumis à l'érosion par suite d'une meilleure suppression des mauvaises herbes ou les sections d'un champ saturées d'eau ou mal drainées.

**En vente pour utilisation sur les BLEUETS ARBORESCENTS - VARIÉTÉ BLUECROP
SEULEMENT (Utilisation en Colombie-Britannique seulement)**

Pour la suppression des graminées annuelles et vivaces et des mauvaises herbes à feuilles larges dans les bleuets arborescents (variété Bluecrop seulement), appliquer de 1,28 à 2,56 kg par hectare dans un volume d'au moins 200 L d'eau par hectare, avant que les mauvaises herbes atteignent une hauteur de 30 cm et avant la floraison des bleuets. Utiliser le taux le plus faible

sur les sols légers ou d'autres sols pauvres en matières organiques. Ne pas appliquer plus de 2,56 kg par hectare par année. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
(dans les bleuets seulement)**

Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i>
Danthonie à épi	<i>Danthonia spicata</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Fétuque des moutons	<i>Festuca ovina</i>
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>
Panic boréal	<i>Panicum boreale</i>
Rhinante mineure	<i>Rhinanthus crista-galli</i>
Verge d'or	<i>Solidago spp.</i>
Aster	<i>Aster spp.</i>
Achillée mille-feuille	<i>Achillea millefolium</i>
Potentille	<i>Potentilla spp.</i>
Épervière	<i>Hieracium spp.</i>
Épilobe à feuilles étroites	<i>Epilobium angustifolium</i>
Anaphale perlé	<i>Anaphalis margaritacea</i>
Marguerite blanche	<i>Chrysanthemum leucanthemum</i>
Lupuline	<i>Medicago lupulina</i>
Ronce grimpante	<i>Rubus hispidus</i>
Spirée tomenteuse	<i>Spirea tomentosa</i>
Kalmia à feuilles étroites	<i>Kalmia angustifolia</i>
Framboisier sauvage	<i>Rubus idaeus</i>
Peuplier	<i>Populus spp.</i>

**En vente pour utilisation sur la LUZERNE DE SEMENCE ÉTABLIE
(Application terrestre seulement; ne pas appliquer par voie aérienne)**

Pour la suppression du pissenlit, du chiendent et du laiteron des champs, appliquer de 672 g/ha à 1,344 kg/ha dans au moins 200 L d'eau par hectare. Utiliser la dose inférieure sur les sols de texture moyenne à faible teneur en matières organiques. Pour la suppression du crépis des toits et de la matricaire inodore, utiliser 1,344 kg/ha dans un volume d'au moins 200 L d'eau par hectare. Appliquer seulement sur la luzerne qui est cultivée pour la semence et établie depuis au moins 18 mois, à la fin de l'automne ou au début du printemps, lorsque la culture est à l'état dormant. Si l'on doit irriguer ou brûler le terrain en automne, n'appliquer l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau qu'après l'exécution de ces opérations.

Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni utiliser les résidus de la récolte pour le fourrage; on ne dispose pas de suffisamment de données pour confirmer que ces pratiques sont sans danger.

Ne pas appliquer sur un sol gelé.

Ne pas appliquer sur tout sol renfermant moins de 1 % de matières organiques.

Ne pas appliquer sur les sols graveleux ou rocailleux ou du sable. La culture peut être endommagée dans les champs où la croissance des racines est entravée par un sous-sol dur ou une autre barrière physique.

Ne pas traiter les champs destinés à être ensemencés avec d'autres cultures dans les 24 mois suivants.

Voir la section «REPLANTATION AUX AUTRES CULTURES» ci-dessous.

REPLANTATION AUX AUTRES CULTURES :

Il existe peu de recommandations spécifiques sur les cultures de rotation et les intervalles à respecter entre les cultures. Ne pas ensemencer avec une autre culture un champ dans lequel la luzerne a été traitée avec l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau, à

moins qu'un test d'activité biologique concluant montre qu'il n'y a aucun risque. Un test d'activité biologique est concluant lorsqu'on peut faire pousser jusqu'à maturité dans le champ traité une bande expérimentale de l'espèce que l'on désire cultiver.

La persistance de l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau dans le sol dépend de la température, des précipitations, du type de sol et de sa teneur en matières organiques.

Il n'est pas recommandé de procéder aux tests d'activité biologique dans les champs traités moins de 24 mois après la dernière application de l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE :

Choisir une ou plusieurs parcelles représentatives du champ qui a déjà été traité avec l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau pour semer la ou les cultures faisant l'objet du test. En choisissant les sections les plus représentatives des conditions du sol, s'assurer de prendre en considération des facteurs tels que la grandeur du champ, la texture et le drainage du sol et les zones de virage. Dans les champs de grande superficie, il peut être nécessaire d'ensemencer plusieurs sections pour obtenir des résultats fiables.

Utiliser un équipement de labourage et d'ensemencement ordinaire pour réaliser le test d'activité biologique. Disposer les bandes expérimentales perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été pulvérisé. Les bandes doivent être assez longues pour croiser plusieurs lignes de pulvérisation. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Préparer un semis et semer les espèces et variétés que l'on désire cultiver l'année suivante. Il est important d'ensemencer durant la même période, dans les mêmes conditions et en employant les mêmes techniques et pratiques culturales qu'en temps normal. Il faut également semer une section adjacente non traitée avec l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau et dans les zones non traitées:

aspect général de la culture	taux de croissance
couleur et vigueur des plantes	rendement

Poursuivre les observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité.

Prendre garde de ne pas appliquer trop d'herbicides sur les bandes expérimentales afin de ne pas endommager les cultures étudiées.

Si le test indique que le sol contient encore des résidus de l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau, faire un autre essai l'année suivante. Ne pas entreprendre d'autres cultures en rotation jusqu'à ce que les résultats du test d'activité biologique confirment que les plantes sensibles croissent normalement.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS pulvériser par voie aérienne.

Zones Tampons :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et application localisée.

Pour les applications sur les emprises, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; toutefois, on doit utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive par rapport au point d'application, en tenant compte notamment des conditions météorologiques (par exemple la direction et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation utilisé (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, matériel réduisant la hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

L'ARLA exige le respect des zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, d'un habitat terrestre sensible (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), d'un habitat d'eau douce sensible (comme les lacs, les rivières, les brouilliers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de		habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Bleuets nains	2	1	1	1	5
	Bleuets en corymbe	1	1	1	1	5
	Cultures établies de luzerne de semences et de luzerne fourragère	1	1	1	1	5

*Dans le cas de l'application à l'aide d'un pulvérisateur agricole, les zones tampons peuvent être réduites si on utilise des écrans permettant de contenir la dérive de pulvérisation. Si on utilise une rampe de pulvérisation équipée d'un écran (rideau) sur toute sa longueur qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol, la zone tampon peut être réduite de 70%. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont les buses sont munies d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon de 30%.

Il est possible de modifier les zones tampons associées aux produits contenant de l'hexazinone selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant

le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

Pour réduire le ruissellement du produit depuis les zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter son application dans les zones avec des pentes modérées à fortes ou sur les sols compactés ou argileux

Ne pas appliquer ce produit quand on prévoit de fortes pluies.

La contamination des zones aquatiques due au ruissellement peut être réduite en laissant une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide VELPAR^{md} DF CU granules dispersables dans l'eau ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- ◆ Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller

agr e pour toute autre recommandation relative   la gestion de la r sistance aux pesticides ou encore   la lutte int gr e contre les mauvaises herbes.

- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le repr sentant local de Tessenderlo Kerly, Inc ou composer le num ro sans frais de Tessenderlo Kerly, Inc. 1 800 525-2803.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les engrais, les aliments et le fourrage entreposé.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.